

N° 17/3.15

MOTION DU GROUPE SPI "POUR DES QUARTIERS SOLIDAIRES PLUTÔT QUE DES HABITANTS SOLITAIRE"

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission du Conseil communal, formée de Mmes Anne-Catherine AUBERT, Christine DUBOCHET, Aline DUPONTET et Mélanie WYSS-PITTET, ainsi que de MM. Laurent BEAUVERD, Romain BLUM et Eric DECOSTERED, président-rapporteur, s'est réunie lundi 19 janvier 2015.

1 PRÉAMBULE

Les représentants du Groupe SPI rappellent en préambule les grandes lignes ainsi que les principales motivations qui sont à la base de la motion. L'idée de base est de favoriser le renforcement des liens intergénérationnels dans un lieu bien défini avec pour but d'améliorer la qualité de vie des habitants, notamment celle des personnes âgées.

Un tour de table permet à chaque membre de la commission d'apporter des commentaires dont on peut retenir ce qui suit :

- Le concept de quartiers solidaires a déjà été adopté dans une quinzaine de communes et les résultats semblent prometteurs.
- Initiée dans le quartier lausannois de Bellevaux en 2002, environ 3'000 aînés participent actuellement aux "quartiers solidaires" dans le canton de Vaud.
- La finalité du concept consiste à faciliter l'intégration, notamment des personnes âgées, grâce à des activités diverses et variées, qui ont un but principal : améliorer leur qualité de vie.
- La mise en place de cette approche nécessite entre 3 à 5 ans et se fait en collaboration avec Pro Senectute sur la base d'un mandat d'accompagnement. Au bout de cette période, on assiste en général à l'autonomisation du quartier.
- Vu les projets d'aménagement en cours, la création de nouveaux quartiers ainsi que la modification des équilibres démographiques à Morges, le moment semble bien choisi pour une telle démarche.
- Bien que largement soutenue par du bénévolat, l'opération a bien entendu aussi un coût qu'il s'agira d'évaluer le moment venu.
- La démarche commence avec un diagnostic communautaire sur un quartier bien défini qui pourra aussi servir de quartier pilote.

2 DISCUSSION

Les membres de la commission partagent dans une très large mesure tous les commentaires recensés dans le préambule. La discussion se focalise par contre sur l'opportunité de la motion, compte tenu de la détermination de la Municipalité qui dit entre autres "qu'il lui semble peu pertinent de choisir un nouvel outil alors que le diagnostic engagé touche à sa fin".

Sans nouvelle sur l'état d'avancement de ce diagnostic social, une majorité de la commission est d'avis que l'acceptation de la motion permettra en tout état de cause de dynamiser la réflexion. Si en cas d'acceptation de la motion, la Municipalité arrive à la conclusion de proposer un contre-projet, la majorité des membres de la commission n'y voit aucun inconvénient. Ce serait pour eux une autre manière de faire avancer la réflexion.

3 CONCLUSION

C'est donc par cinq oui, un non et une abstention que la commission se prononce en faveur de la prise en considération.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu la motion du Groupe SPI,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre en considération la motion du Groupe SPI "Pour des quartiers solidaires plutôt que des habitants solitaires".

au nom de la commission
Le président-rapporteur

Eric Décosterd